



## Art 40 droit pénal

-----  
Par Cmouah

Bsr, mon administration menace de m'envoyer au tribunal via cet article pour, soi disant, harcèlement moral au travail vis à vis d'une collègue. J'ai déjà déclaré un risque de RPS contre elle sans réaction de ma hiérarchie.....

Mon syndicat demande des preuves des accusations et on leur refuse.

Pour moi ils n'ont rien. Ils ne m'ont jamais alerté ni reproché un quelconque harcèlement. Ont ils le droit de me menacer ainsi ?

Ma chaîne prévention parle de harcèlement moral au travail mais en ma faveur....

C'est totalement irrationnel mais excessivement pesant

Merci